

# LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



## DU RHONE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

### INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale...  
Reclames...  
Annonces anglaises...  
la ligne  
fr. 50  
fr. 50  
fr. 50  
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier  
14, rue Confort, à Lyon

### ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON  
Rédaction : (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

### ABONNEMENTS

Trois mois Six mois  
Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 10 fr.  
Autres départements... 5 fr. 14 fr.  
Etranger et Union postale... 10 fr. 18 fr.  
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,

### BOURSE DE PARIS

Du 13 février 1882

500 français	82 23	Crédit mobilier	575
500 amortissable	81 95	Crédit Lyonnais	742
500 nouveau	114 50	Mobilier espagnol	560
500 français	84 50	Union générale	545
500 étrangers	80 00	Autrichiens	627
500 0/0	11	Lombards	267
500 0/0	11	Sarragosse	495
500 0/0	322	Nord-Espagne	560
500 0/0	322	Transatlantique	560
500 0/0	1565	Suez	2065
500 0/0	680	Consolidés à Londres	131/16
500 0/0	445	Panama	50

### ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

du 12 février

**Creuse**  
Aubusson (2<sup>e</sup> circonscription)  
Inscrits : 11,923. — Votants : 8,832

Cornudet, rép.	4,481 voix.
Jeziarski, rép.	4,304
Voix perdues	27

M. Cornudet est élu.

**Sarthe**  
Mamers (2<sup>e</sup> circonscription)

D'Aillières, mon.	0,000
Gaston Galpin, rép.	0,000
Levasseur St-Alban, rép.	0,000
Briffault, rép.	000

**Seine-et-Marne**  
Provins

Lenient, rép.	6,746
Prevet, rép.	5,173

M. Lenient est élu.

M. Ducamp, républicain, est élu conseiller général du canton de Corbie (Somme).

### Télégrammes

DE NUIT

Fil spécial du RÉPUBLICAIN DU RHONE

### NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 13 février.

MM. Bernard (Doubs), Viette, Montané, Achard et Gaudy, ont déposé une proposition de loi tendant à remplacer l'article 20 de la loi organique du 2 août 1875 sur l'élection des sénateurs et l'article 8 de la loi organique du 30 novembre 1873 sur l'élection des députés par les dispositions suivantes :

### FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LE 49

### FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

#### ABEL & BERTHE

Il se glissa entre les arbustes et les monuments et, lorsqu'il se trouva bien en face, il lut ce simple nom :

ABEL

La mère n'avait point oublié la recommandation de son fils.

— ABEL ! murmura le duc. Cela ne m'apprend rien...

Et il regagna son premier poste.

Madame Leroyer pria pendant quelques minutes encore, puis elle se leva et, se penchant vers la tombe, prit une des couronnes qu'on venait d'y déposer.

— Cher mort, dit-elle presque à voix haute, tu vois... je me souviens de tout...

— Que va-t-elle faire? se demandait René.

Les fonctions de sénateur et de député sont incompatibles avec toutes les fonctions publiques rétribuées sur les fonds de l'Etat ou placées sous le contrôle et la direction de l'Etat.

Sont exceptées des dispositions qui précèdent les fonctions de ministre et de sous-secrétaire d'Etat. En conséquence, tout fonctionnaire élu sénateur ou député sera remplacé dans ses fonctions si, dans les huit jours qui suivent la vérification des pouvoirs, il n'a pas fait connaître qu'il n'accepte pas le mandat de sénateur ou de député.

MM. Jules Roche, Clémenceau, de Lanessan, Henry Maret, Barodet et plusieurs de leurs collègues ont déposé un amendement au projet de loi déposé par le ministre de l'intérieur, relatif à l'élection des maires.

L'amendement étend l'élection à Paris.

La commission pour l'administration de l'armée a entendu le général Billot, ministre de la guerre, qui a adopté le projet tel quel, quoique certains points lui paraissent défectueux ; fin de ne pas en retarder l'application ; si des modifications étaient nécessaires, elles seraient introduites ultérieurement.

Le projet de loi sur les associations sera déposé la semaine prochaine sur le bureau de la Chambre.

La commission chargée de l'étude du projet de réorganisation municipale, a nommé président M. de Marcère.

La commission du code rural s'est occupée aujourd'hui des baux emphytéotiques.

M. René Goblet, ministre de l'intérieur, a promis à plusieurs députés et sénateurs qui lui en ont fait la demande, d'appuyer l'inscription d'une somme d'un million sur le budget de 1883, pour la protection de l'enfance.

Devant la promesse de M. de Freycinet de déposer un projet modifiant la loi de 1849 relative à l'expulsion des étrangers, l'extrême gauche a décidé d'attendre 24 heures avant d'interpeller le gouvernement sur l'expulsion du sujet russe M. Lavroff.

Le groupe se réunira demain après la séance pour fixer la date de son interpellation, dans le cas où le projet du gouvernement ne serait pas déposé.

La commission parlementaire a conclu à la validation de l'élection de M. Emmanuel Arène en Corse.

La commission chargée d'examiner le projet de M. Paul Bert sur les garanties pour l'enseignement secondaire libre a entendu M. Ferry, qui avait pris l'initiative d'un projet de ce genre pendant son ministère.

M. Paul Bert avait repris le projet avec des modifications. M. Ferry demande le retour à

certaines dispositions qu'il avait proposées, notamment sur la nécessité du diplôme de bachelier au lieu de licencié.

Le projet sur la magistrature que prépare le cabinet actuel ne vise que les cours et tribunaux dans lesquels il opère d'importantes réductions de sièges de manière à réduire le personnel existant d'une quantité correspondante de membres.

En particulier, les cours d'appel sont réduites de 26 à 19, sur les 7 cours supprimés, il y a celles d'Agen, Pau, Angers, Limoges et Bastia. Le nombre des magistrats ainsi supprimés dans les cours et de 160 sur 760.

Le projet donne toute latitude au gouvernement pour opérer la réorganisation dans les cours et tribunaux ; mais il maintient l'immovibilité pour l'avenir.

M. Leydet a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition tendant à autoriser les conseils généraux, les conseils d'arrondissement et les conseils municipaux à émettre des vœux politiques.

En voici le texte :

Article premier. — A partir de la promulgation de la présente loi, les conseils généraux, les conseils d'arrondissement et les conseils municipaux pourront émettre des vœux politiques.

Art. 2. — Ces vœux seront recueillis, classés par catégories et soumis chaque année aux Chambres par le gouvernement.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du lundi 13 février

Présidence de M. Brisson, président

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

M. Ballue se plaint de ce que la commission d'initiative n'ait pas encore déposé son rapport sur le projet déposé par lui et tendant à la nomination d'une commission chargée d'examiner tous les projets relatifs à la défense du territoire.

M. Bernier répond, au nom de la commission, que le temps a manqué à celle-ci pour examiner la question, qui sera étudiée dans le plus bref délai possible.

### Projets divers

La Chambre adopte sans discussion un projet de loi tendant à autoriser le département de la Seine à modifier l'emploi des ressources créés par deux lois antérieures.

Une proposition de loi de M. Petitbien, tendant à ordonner l'impression des documents relatifs à l'enquête parlementaire sur la législation des boissons, est prise en considération.

L'ordre du jour appelle sur la discussion la prise en considération de la proposition de loi de M. Canta-

gris, portant réorganisation du corps des ponts-et-chaussées.

### CHEMINS DE FER ALGÉRIENS

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi ayant pour objet : 1<sup>o</sup> la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Souk-Arhras à Sidi-el-Hemessi ; 2<sup>o</sup> l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de Bone-Guelma.

### Discours de M. des Rotours

M. des Rotours dit que l'utilité de la ligne est incontestable, mais il réclame contre le chiffre de 25 millions fixé pour les travaux qu'on propose d'ajouter au capital de garantie ; le chiffre lui paraît excessif.

La garantie doit s'appliquer seulement aux sommes dépensées, et la compagnie Bone-Guelma a encore 4 millions garantis non employés.

L'adoption de la mesure proposée tendrait à faire payer par les contribuables les garanties d'intérêt non votées par le gouvernement.

Ce serait une illégalité flagrante que la Chambre ne voudra certainement pas tolérer.

La garantie d'intérêt doit être payée sur ce qui est réellement dépensé et non pas encourager la spéculation en payant une prime de 4 millions à une compagnie.

L'orateur termine en appelant l'attention de la Chambre sur le manque de clarté du texte des conventions entre l'Etat et la compagnie, qui a permis à cette dernière, les frais d'exploitation n'ayant pas été couverts par les recettes de la ligne, de réclamer une somme considérable pour payer un intérêt aux actionnaires.

Il demande que le projet soit renvoyé à la commission pour en modifier les stipulations financières.

### Réponse de M. Sarrien

M. Sarrien, rapporteur, dit que la compagnie a rempli toutes les obligations qui lui incombent ; quant au projet actuel, il est d'une haute importance à tous les points de vue.

La fixation du chiffre de 25 millions est contestée par M. des Rotours qui voudrait que la compagnie ne fût pas concessionnaire d'une nouvelle ligne.

Mais cette concession est la conséquence de la loi de 1877 et était faite à titre définitif, et quant au chiffre de 25 millions il a été fixé par le conseil des ponts-et-chaussées.

On peut être sûr que l'Etat saura défendre ses droits. Si les résultats obtenus sont peu brillants momentanément, ils seront sûrement meilleurs lorsque le réseau sera complètement construit.

L'utilité de ce chemin de fer n'est pas contestable, tout retard dans l'exécution augmenterait les sacrifices à faire.

### Discours de M. Pelletan

M. Camille Pelletan dit que la compagnie de Bone-Guelma exploite à perte l'ensemble de son réseau, mais les spéculations sont telles qu'elle a intérêt à ne pas faire de trafic pour ne pas augmenter les frais d'exploitation. En somme le contrat a été passé tout à l'avantage de la compagnie.

Le nouveau projet, d'une médiocre importance au point de vue commercial et militaire est onéreux pour l'Etat et exclusivement profitable à la compagnie.

— Quelle peut être cette femme? balbutiait en même temps Georges de la Tour-Vaudieu.

Angèle quitta la tombe d'Abel et, d'un pas lent et mal assuré, s'engagea dans un sentier pratiqué au milieu des sépultures.

René Moulin la suivit en ayant soin de laisser entre elle et lui une distance d'une quinzaine de pas.

Le duc, se glissant comme un reptile parmi les arbustes et les monuments, ne les perdait point de vue.

Au bout de cinq minutes Angèle s'arrêta et jeta autour d'elle un coup d'oeil rapide comme pour s'orienter.

Certaine sans doute qu'elle était dans la bonne voie, elle se remit en marche et prit une allée transversale.

René Moulin et Georges de la Tour-Vaudieu s'y engagèrent après elle.

A cette heure matinale le cimetière était presque désert, surtout dans la partie reculée où se mouvaient nos personnages.

C'est à peine si on voyait de loin quelques ouvriers disséminés, entretenant les petits jardins ou travaillant à des réparations.

parvenue dans la zone la plus ancienne, par conséquent la plus touffue du cimetière, madame Leroyer s'arrêta.

Elle était en face de la plaque de marbre noir portée en lettres sanglantes ce terrible mot :

### JUSTICE !

Là elle tomba à genoux, ou plutôt elle s'abattit la face contre terre, et cette femme femme qui

croyait avoir épuisé toutes ses larmes en trouva de nouvelles.

René Moulin n'éprouvait aucun étonnement. Tandis qu'il suivait Angèle il savait d'avance qu'elle allait le conduire à la tombe de Paul Leroyer.

Le duc de la Tour-Vaudieu, qui jusqu'à ce moment n'avait rien deviné, commençait à comprendre et frissonnait.

— C'est elle... se dit-il subitement. C'est la veuve du supplicié !... Et cet homme la suit !... Peut-être lui a-t-il parlé déjà !... Peut-être connaît-elle l'existence de cette preuve qui peut me perdre...

Les doigts du sénateur se crispèrent avec rage sur sa poitrine.

Il se glissa derrière les ifs qui formaient une ceinture au monument de la Tour-Vaudieu, et comme un chasseur à l'affût il attendit.

Aucune parole ne pouvait être prononcée sans frapper son oreille.

René Moulin s'était arrêté à quelques pas de la pauvre mère.

Madame Leroyer pria et pleura longtemps ; sans doute la prière la ranimait, car elle se releva plus forte, et plus vaillante, et déposa sur la tombe de son mari la couronne qu'elle tenait à la main.

— Martyr bien aimé, dit-elle d'une voix basse et frémissante, c'est la dernière pensée de ton fils qui m'amène, c'est son dernier vœu que j'accueille... C'est Abel qui m'envoie l'apporter une des couronnes de sa tombe... Il est auprès de toi, notre Abel !... Tu l'as revu, cet ange trep parfait pour la terre et que Dieu m'a re-

pris... Il t'a dit que depuis vingt ans nous sommes venus chaque semaine nous agenouiller ici et demander à Dieu de nous désigner ceux qui t'ont laissé mourir, innocente victime du crime qu'ils avaient commis !... Nous n'avons rien trouvé et Abel est mort... Attendez-moi tous deux... j'irai vite vous rejoindre maintenant, et combien j'en serais heureuse si Berthe ne devait rester, après moi, seule sur la terre !

Un sanglet déchira la poitrine d'Angèle. Elle eut la force de l'étouffer.

### XLIX

— Paul, cher Paul, poursuivit la malheureuse veuve, moi seule désormais connais le secret de ton martyre... Berthe ignore et ne le saura jamais, si pendant le peu de jours qui me restent à vivre un prodige ne fait jaillir des ténèbres la lumière si longtemps et si vainement cherchée, et ne me fournit les moyens de réhabiliter la mémoire...

Le duc de la Tour-Vaudieu écoutait les paroles d'Angèle avec une indicible terreur.

— Cette femme ne sait rien encore, c'est évident... pensait-il. Mais le vengeur est là près d'elle et va tout lui apprendre... et la lumière attendue jaillira des ténèbres... et le prodige s'accomplira...

Sa main cherchait sous ses vêtements d'une façon toute machinale une arme qu'il n'avait pas.

Certes, s'il eût trouvé un couteau sous ses doigts frémissants, affolé comme il l'était par l'épouvante il aurait frappé sans hésitation, sans

## Discours de M. Rousseau

M. Rousseau, sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics, soutient que le projet proposé est avantageux. L'état de la concession actuelle est la conséquence naturelle et légale de la loi de 1877. C'est une question de bonne foi vis à vis de la compagnie; les critiques soulevées tiennent à des circonstances spéciales.

Le traité ne constitue pas un bénéfice pour la compagnie.

En somme, le projet est excellent et est approuvé par tous les gens compétents, il doit être voté sans retard.

M. Pelletan conteste que l'Etat soit lié par la loi de 1877. En effet, il n'avait point pour cette ligne obtenu de déclaration d'utilité publique; s'il y a engagement, on est donc forcé d'accepter le prix de la compagnie.

M. Pelletan insiste sur l'irrégularité qu'il y aurait à autoriser la compagnie de Bone-Guelma à reporter la garantie d'intérêt sur des lignes non volées par le Parlement.

M. Rousseau dit qu'on pourra examiner à nouveau la question.

## Renvoi du projet à la commission

La Chambre consultée décide le renvoi du projet à la commission.

La séance est levée à 6 h. 30.

Jeudi, séance publique à 3 heures.

## LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 13 février.

La France demande que les réformes préparées par le précédent ministre de la marine, M. Gougeard, ne soient pas rejetées sans examen. Le travail de Pénélope ne doit pas continuer.

Le National repousse l'intolérance gouvernementale, estimant que les républicains ne doivent pas reprendre les procédés et les maximes des anciens régimes.

Le Télégraphe reproche au projet de réforme judiciaire, présenté par M. Martin Feuillée, d'être peu pratique, et de ne pas tenir compte des difficultés existantes.

Le Paris constate que le ministère et les intransigeants ne peuvent déjà plus vivre ensemble. La lune de miel est passée; la majorité parlementaire n'existe pas.

Le Temps, examinant les divers projets de réforme municipale, demande que l'étude en soit réservée, afin d'éviter de compromettre l'avenir de cette réforme.

## Informations

Paris, 13 février.

Le Journal officiel annonce les nominations suivantes :

Sous-intendants de 1<sup>re</sup> classe : MM. Delannoy, Romanet, Meunier, Gamelin, Barattier et Forget ;  
De 2<sup>e</sup> classe : MM. Grellet, Issalène, Benlard, Créatin, Darolles, Buchoud, Bellile, Hénot, Guillebert, Barrière, Saléta, Bolot ;  
Adjoint de 1<sup>re</sup> classe : MM. Griotet, Kervella, Burtz, Gasenel, Peyrolle, Reichert, Débergevin, Chauvet, Rufin, Janceron, Dupain ;

Officiers d'administration principaux de l'intendance : MM. Coche, Milot, Guineaud ;  
Des hôpitaux : MM. Michel, Ségard ;  
Des subsistances : MM. Frances, Guyod.

Un mouvement préfectoral est en préparation au ministère de l'intérieur.

On raconte que M. Gambetta qui est toujours à Nice aurait écrit pour leurs journaux qui lui sont dévoués de cesser leurs attaques contre le ministère.

Une dépêche de Berlin porte que M. de Courcel, notre nouvel ambassadeur en Allemagne, a présenté aujourd'hui à l'empereur Guillaume par ses lettres de créance.

M. René Goblet a reçu ce matin, au ministère de l'intérieur, les préfets de l'Eure, du Tarn, de la Haute-Vienne et de l'Eure-et-Loir, ainsi que plusieurs sénateurs et députés.

L'Agence Havas communique aux journaux la note suivante :

« Les indications publiées par quelques journaux au sujet de l'exécution des grands travaux publics, formant le programme de M. de Freycinet, ont pu donner lieu à des interprétations qui n'ont pas été rectifiées. On a généralement donné une forme trop absolue aux conditions mises par M. Léon Say à son entrée au ministère.

« Il est bien évident, en effet, que si le cabinet renonce pour le moment à toute nouvelle émission d'amortissable, ces dispositions pourront se modifier plus tard, quand la situation financière se sera elle-même modifiée. Au reste, la question est loin de présenter un caractère d'urgence, puisque les travaux à exécuter pour l'exercice 1882 sont déjà réglés par le budget et qu'aucun changement ne peut être apporté sur ce point.

« En ce qui concerne 1883, le gouvernement s'occupe de confier aux compagnies de chemins de fer une part des travaux à exécuter, mais la proportion n'en est pas encore déterminée. De toutes façons, il n'y aura pas à craindre un ralentissement des travaux à exécuter, et la somme totale de ces travaux restera la même. »

Voici comment se serait fixé le choix du gouvernement pour les ambassadeurs à nommer :

M. l'amiral Jaurès irait à Saint-Petersbourg, M. Tissot à Londres et M. de Noailles à Madrid.

M. de Kerjégu, sénateur du Finistère, est mort ce matin.

L'entente entre la France et l'Angleterre continue, en ce qui concerne l'attitude des deux puissances dans la question égyptienne.

Le congrès des agriculteurs a ouvert aujourd'hui sa treizième session, sous la présidence du marquis de Dampierre.

La colonie ariégeoise de Paris a décidé d'offrir un banquet à M. de Freycinet, sénateur, président du conseil des ministres, afin de fêter son avènement au ministère.

M. de Freycinet a écrit au président du comité d'organisation du banquet pour l'informer que, très touché de l'attention de ses compatriotes, il se tenait à leur disposition.

Le banquet des Ariégeois aura lieu le samedi 25 février, dans la salle du Zodiaque, au Grand-Hôtel, à six heures du soir.

M. Jezierski, candidat à la députation dans le département de la Creuse, a adressé la plainte suivante au procureur de la République d'Aubusson :

« Monsieur le procureur de la République,  
« Je viens vous informer qu'hier soir, à six heures, je traversais le village de Crocy, résidence de M. Cornudet, lorsqu'une bande ameutée a assailli ma voiture à coups de pierres et de bâton. Une vitre a été brisée, les chevaux ont été atteints, et nous n'avons échappé qu'en lançant les chevaux à toute vitesse.  
« Je vous prie de poursuivre les coupables conformément à la loi. »

Il vient de se fonder à Paris une vaste association littéraire : l'Académie des écrivains français. Cette association a pour but d'aider tous les écrivains dont le talent mérite d'être apprécié du public. Une séance a lieu tous les quinze jours, et les adhérents y viennent déclamer leur poésie, ou lire des nouvelles. Les manuscrits des adhérents de province sont lus par les membres du comité. L'admission est gratuite. Pour faire partie de l'Académie, il suffit d'adresser au comité, 83, rue Vanneau, deux manuscrits ayant une valeur littéraire.

## EN TUNISIE

Paris, 13 février. — M. Roustan, qui devait se rendre à Paris après le retour de M. le général Forgemol, ne retournera pas à Tunis où il sera remplacé à bref délai.

On assure que, pour ôter à cette mesure le caractère d'une disgrâce, un autre poste diplomatique serait offert à M. Roustan.

Un journal dit tenir de bonne source que le ministre des affaires étrangères prépare un projet complet pour régler définitivement la situation en Tunisie.

Le plan imaginé par M. de Freycinet est des plus conciliants, et sa réalisation, tout en sauvegardant l'amour-propre national, nous permettrait de nous débarrasser d'une question qui a déjà été la cause de sérieux embarras politiques.

Milan, 13 février. — Les journaux italiens ont reçu une dépêche de Tunisie annonçant qu'un soldat français est entré le 11 février dans l'enceinte réservée du chemin de fer de la compagnie Rubattino.

Le gardien, un Marocain, lui a intimé l'ordre de se retirer. Le soldat français ne tenant aucun compte de cette injonction, le Marocain a épaulé son fusil et a blessé le soldat à la cuisse droite.

Le gardien a été arrêté, le blessé a été transporté à l'hôpital.

## BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 13 février.

3 0/0 .....	» » »	Egypte .....	325 »
3 0/0 nouveau ..	» » »	Banque Ottom ..	682 »
5 0/0 .....	114 40	Chemins tures ..	» »
Italien .....	» » »	» » »	» »
Ture .....	11 07	Rio .....	622 50
Extérieure .....	26 »/»	Panama .....	» »

## Etranger

Suisse

Genève, 13 février. — En 1880, il y a eu à Genève 81 divorces, soit 10 p. cent de mariages.

Le correspondant du Times avait cru pouvoir envoyer à ce journal des renseignements absolument fantaisistes sur les conséquences de la crise financière à Genève; il avait même parlé de suicide, ce qui est un fait absolument erroné. M. Vernet, consul général de Suisse à Londres, a adressé au Times un démenti court, mais catégorique, aux assertions de ce correspondant, lequel ne s'est pas tenu pour battu et a confirmé les détails plus que suspects qu'il a donnés sur les termes de faillite et de suspension de paiement.

Italie

Rome, 13 février. — Il paraît que d'assez graves dissentiments ont éclaté entre le pape et le cardinal Jacobini.

Milan, 13 février. — Le célèbre peintre italien François Hayez est mort dans la nuit du 12 février, à Milan, dans sa quatre-vingt-onzième année.

François Hayez était né à Venise le 10 février 1791. Il avait connu le dernier doge. A vingt ans, il vint comme pensionnaire à Rome, où il connut Antonio Canova, avec lequel il se lia d'une vive affection.

Sa renommée a commencé en 1812 avec son fameux tableau de Laocoon.

François Hayez avait choisi Milan comme sa ville d'adoption. C'est dans cette opulente cité qu'il comptait ses élèves les plus illustres. Il est mort au milieu d'eux. On lui prépare de splendides funérailles à Milan.

Espagne

Madrid, 13 février. — L'archevêque de Valence et de nombreux évêques blâment la conduite de l'organisateur du pèlerinage carliste. L'ambassadeur d'Espagne près le Vatican a reçu des instructions du gouvernement pour traiter la question du pèlerinage avec le pape. Il est probable qu'une conférence aura lieu aujourd'hui.

Autriche-Hongrie

Vienne, 13 février. — La situation est très tendue. Il n'y a plus de doutes possibles que le parti panslaviste entraîne le gouvernement russe vers une action extérieure, et que ce gouvernement est trop faible pour lui résister.

Dans les cercles dirigeants de Vienne et de Pesth on considère une guerre avec la Russie comme inévitable, si la puissante intervention du prince de Bismarck ne parvient pas à enrayer ce mouvement à Saint-Petersbourg.

La diplomatie allemande est très active, et l'énergie du général Schweinitz à Péttersbourg, ne laisse rien désirer, mais on craint que le czar ne puisse résister malgré ses intentions pacifiques entre une révolution intérieure et les chances d'une guerre.

Le fait qu'on supprime à Saint-Petersbourg les journaux qui prêchent la paix et le calme, comme le *Porto dock*, le *Golos*, etc., alors qu'on favorise les feuilles qui appellent tous les Slaves aux armes, est très alarmant.

Vienne, 13 février. — La Correspondance politique publie une lettre de Mostar, en date du 6, suivant laquelle les autorités autrichiennes constatent que le cordon de troupes monténégrines commence à déprimer une activité très correcte et très efficace, le long de la frontière.

Une ordonnance, publiée par le gouvernement monténégrin, dispose que ce cordon devra surveiller très sévèrement tous les passages. Toute connivence avec les insurgés de la Crivossie et de l'Herzégovine sera punie, de même que le départ de volontaires, la fourniture d'armes, de munitions, d'approvisionnement, l'assistance que l'on prêterait éventuellement aux insurgés fugitifs.

Un commandant monténégrin qui avait contrevenu ces prescriptions a été condamné à l'amende et à la prison.

Londres, 13 février. — Le Standard annonce que l'Autriche, afin de ne pas blesser la Russie, a décidé d'abandonner le projet de l'occupation partielle et temporaire du Montenegro; cependant les négociations continuent avec le ponce Nikita pour le passage des troupes, au cas où cela deviendrait nécessaire.

Vienne, 13 février. — Le rapprochement déjà signalé entre l'Autriche et la Russie se confirme.

Turquie

Constantinople, 13 février. — La Russie fait depuis quelque temps de grands préparatifs d'armement sur les côtes de la mer Noire.

Egypte

Londres, 13 février. — Une dépêche reçue par le journal anglais annonce qu'un nouveau navire cuirassé français est arrivé à Port-Saïd.

Turquie

Vienne, 13 février. — On télégraphie de Tripoli la Presse de Vienne que le camp retranché que les Turcs établissent à la frontière tunisienne pourra contenir 15,000 hommes.

Le vali aurait proposé à la Porte de faire construire un arsenal à Tripoli.

Constantinople, 13 février. — On assure que le 13 février, la Porte a envoyé à ses représentants une circulaire exprimant sa satisfaction des explications données par la France et l'Angleterre relativement à l'Egypte, et de l'accord des autres puissances à reconnaître l'autorité du sultan en Egypte.

Bucharest, 13 février. — Nous apprenons, par des lettres particulières, que la Porte a envoyé des instructions à Musurus-Pacha pour obtenir l'expulsion de Mackensio Wallace, correspondant du Times à Constantinople. La Porte se plaint des révélations de Mackensio Wallace sur les desseins qui ont motivé la mission d'Ali-Nizami-Pacha à Berlin, sur les projets panislamiques du sultan et sur les agissements des agents ottomans en Egypte.

## Les Juifs en Russie

Le Messager du Gouvernement et le Journal de Saint-Petersbourg publient le communiqué suivant :

Les bruits d'après lesquels l'Angleterre se disposait à interdire en faveur des juifs de Russie sont incompatibles avec les bonnes relations qui existent entre les cabinets de Londres et de Saint-Petersbourg, qui ne méritent pas, à proprement parler, d'être démentis, mais comme ces bruits peuvent être considérés comme une nouvelle preuve de la tension des rapports entre les Israélites et la masse de la population russe, nous croyons devoir exposer l'état réel des choses.

pité l'homme qui, lui aussi, avait entendu les paroles de madame Leroyer et se rapprochait d'elle insensiblement.

René Moulin n'était plus qu'à deux pas d'Angèle tandis qu'elle prononçait sa dernière phrase, et il répondit :

— Ne désespérez pas, madame... — je vous aiderai...

En ce moment le duc de la Tour-Vaudieu était effrayant.

Livide, le visage contracté par un rictus de bête fauve, il penchait la tête pour écouter mieux ce qu'allait dire l'inconnu.

Ses lèvres déchiraient sa poitrine. Ses prunelles étincelaient d'un feu sombre.

Madame Leroyer s'était brusquement retournée pour voir qui lui adressait la parole.

Eile tressaillit en apercevant René.

— Qui êtes-vous, monsieur?... — lui demanda-t-elle. Quel motif avouable vous fait épier et surprendre la prière d'une pauvre femme désespérée? ..

— Qui je suis, madame? — fit René en se rapprochant d'elle. Regardez-moi bien et rappelez-vous vos souvenirs... Me reconnaissez-vous? ..

— Non... Il me semble ne vous avoir jamais vu... — dit Angèle après un moment d'examen.

— C'est juste. — Au bout de dix-huit années, un gamin comme je l'étais n'est plus reconnaissable... —

— Mais mon nom vous rappellera tout... Je me nomme René Moulin.

— René Moulin... répéta madame Leroyer.

— Ce nom ne vous rappelle rien? ..

— Rien... répondit la veuve.

— Je me souviendrai... moi... murmura Georges de la Tour-Vaudieu... René Moulin! ..

— Ah!... — fit le mécanicien d'une voix triste — vous avez oublié le petit René que M. Paul Leroyer avait pris par bonté d'âme dans son atelier du canal Saint-Martin... Le petit René auquel votre mari servait de père, qu'il instruisait... qu'il rendait honnête homme... René qui faisait jouer sur ses genoux Abel et Berthe... René enfin qui vous aimait tous... qui vous aimait de toute son âme... et qui vous aime encore et donnerait sa vie pour vous...

Ces paroles rouvrirent dans la mémoire d'Angèle une case depuis longtemps fermée.

— René... René... — s'écria-t-elle. C'est donc vous, mon ami!... c'est donc toi, mon enfant!... Oh! pardonne-moi: de ne pas t'avoir reconnu tout de suite... mais depuis ton départ j'ai tant pleuré... j'ai tant souffert...

— Je sais tout, madame... répliqua le mécanicien d'une voix altérée.

— Tu l'as vu, toi, mon pauvre Abel!... reprit madame Leroyer. Tu l'as connu quand il était encore un enfant... Tu l'as aimé comme tu aimais son père, et il est mort... Mort sans avoir atteint le but de sa vie!... Mort sans avoir prouvé l'innocence de celui que toi non plus tu ne croyais pas coupable! ..

— Hélas! murmura douloureusement René, j'arrive trop tard pour le consoler... Ces preuves de l'innocence de mon ancien patron... ces

preuves qu'Abel cherchait vainement, je les possède... —

— Que dit-ils-vous? s'écria madame Leroyer dont une émotion violente fit tressaillir les muscles comme sous le choc d'une étincelle électrique.

— Je dis... mais d'abord pardonnez-moi, madame, de vous rappeler par ma présence et par mes paroles une douleur cuisante, un souvenir sanglant... Depuis plus de huit jours je vous cherche dans Paris pour vous apporter une espérance... ou plutôt une certitude... Je dis que nous ne pourrions, hélas! rendre la vie à celui qui n'est plus, mais que nous pourrions au moins rendre l'honneur à son nom... —

l'exaltation passagère de madame Leroyer avait brusquement disparu.

— C'est rêver l'impossible... murmura-t-elle d'un ton découragé.

— Pourquoi? demanda vivement René.

— Abel et moi nous avons en vain fouillé les ténèbres... Les assassins se sont dérobés à nos recherches comme ils s'étaient dérobés à celle de la police!... Entore une fois c'est impossible... —

— Eh! bien, madame, nous ferons l'impossible!

— Ne s'agit-il pas de les vrais coupables? —

— Non, si la ferme confiance... —

— Nous pourrions les livrer aux juges?... les envoyer à l'échafaud? —

— Quant à cela, non, madame... La justice des hommes est impuissante contre eux... La prescription acquise à leur crime les met à l'a-

bri de tout châtement, mais non de toute honte. Ils seront à jamais flétris... Ils nous serviront à réhabiliter la mémoire de votre mari, et vous pourrez reprendre et porter haut ce nom de Leroyer que vous avez quitté... —

— Et vous êtes sur la trace de ces misérables? —

— Je le crois... —

— Vous avez une preuve de l'innocence de Paul? —

— Oui, madame... —

— Laquelle? —

— Il y a quinze jours, à Londres, un homme inouï, ou plutôt la volonté manifeste de la Providence, a fait tomber entre mes mains cette preuve... —

— Concluante? —

— Jugez-en... C'est un brouillon de lettre écrit par une femme, contenant le prénom de cette femme, parlant du crime du pont de Neuilly et donnant exactement la date dont les coupables seuls ou les intéressés peuvent se souvenir aujourd'hui... —

— Ce n'est pas tout... Depuis deux jours j'ai possédé un autre indice... Le nom de Bruneau prononcé devant moi m'a mis en éveil... Je l'ai questionné... et de ce côté comme de l'autre la lumière viendra... —

Madame Leroyer écoutait, pâle et tremblante. L'espoir qu'exprimait René Moulin lui paraissait bien incertain, bien vague. Elle osa à peine le partager.

Après quelques secondes de réflexion, elle reprit :

(A suivre).

La question juive est une de ces questions intérieures dans lesquelles aucun Etat ne permettra jamais à une puissance étrangère de s'immiscer, ne fût-ce que pour donner des conseils, et quelle que puisse être la forme de cette intervention.

Il serait, dans le cas actuel, d'autant moins permis de violer les usages internationaux, que toute intervention méconterait et surexciterait la masse de la population et nuirait à la situation des juifs, qui jouissent de la protection du gouvernement, en leur qualité de sujets russes.

Les mesures qui ont été prises pour réprimer les désordres ne peuvent nullement être qualifiées de mesures sages.

Dans le sud, on a arrêté 3,675 personnes dont 2,359 ont été punies. A Varsovie, on en a arrêté 3,151 et l'on va en juger 2,302.

Le gouvernement cherche les moyens de rendre absolument impossible le retour de pareils désordres. Cette solution a été soumise à l'examen d'une commission spéciale; mais, pour que le résultat de cette étude puisse être bon, il faut avant tout que la question ne soit pas envenimée par des influences étrangères et par de faux bruits.

## L'affaire de l'Union Générale

On peut prévoir qu'il ne se produira aucun incident au cours de l'instruction qui se poursuit au parquet sur l'affaire de l'Union générale avant le retour des experts envoyés à Vienne, afin d'y établir exactement les relations de la Landbank avec l'Union générale.

M. Riant a cependant été appelé de nouveau dans le cabinet de M. Ferry, en compagnie de MM. de Broglie, de Blencourt et Mayol de Lupé, et y est resté assez longtemps.

Aucune nouvelle nouvelle n'a eu lieu au siège social de l'Union.

Suite de la débacle :

Le tribunal de commerce de Bayonne vient de prononcer la mise en faillite des sieurs Ernest Mestelan et Saubot-Damborgez, changeurs, s'occupant principalement des placements du prétendant au trône d'Espagne, don Carlos de Bourbon.

Un mandat d'amener a été lancé contre eux pour abus de confiance.

M. Clément, commissaire de police aux délégations judiciaires, s'est présenté hier matin au domicile de Saubot-Damborgez, 8, rue de la Chaussée-d'Antin, mais celui-ci avait disparu. Arrivé à Londres, il avait expédié par la poste, à son concierge, les clefs de son appartement.

Mestelan, qui était descendu à Paris, dans un hôtel du Faubourg-Montmartre, est également en fuite.

Les scellés ont été apposés dans le local occupé par l'agence de M. Saubot-Damborgez, 8, rue de la Chaussée-d'Antin.

## DÉPARTEMENTS

(Service spécial du Republicain du Rhône)

### LOIRE

Saint-Etienne, 13 février. — Conseil municipal de Saint-Etienne. — Dans sa séance de samedi soir, le conseil s'est occupé des travaux à faire au théâtre pour prévenir une catastrophe en cas d'incendie.

L'administration présentait un devis s'élevant à 69,000 fr.; mais, en raison d'une proposition faite récemment pour l'éclairage électrique du théâtre, le conseil a remis sa décision à plus tard pour que cette proposition fut étudiée.

Des crédits ont été votés pour l'acquisition de matériel scolaire et notamment un crédit de 16,000 fr. pour 400 tables construites d'après le système Walcker.

Accident de voiture. — Hier matin, vers 11 heures 1/2, le sieur Jean-Marie Forissier, âgé de 65 ans, demeurant rue des Carrières, 2, était occupé sur la route de Roanne, devant le n° 11, à décharger d'un char à bras un sac de paille de terre, lorsque est arrivé un tombereau chargé de briques, dont le moyeu l'a atteint aux reins et jeté contre le char à bras où il a été blessé aux reins.

Après avoir reçu les premiers soins à la pharmacie Dupuy, Forissier a été conduit à l'hôpital.

Le tombereau qui a causé cet accident était conduit par un enfant de 14 ans, le jeune Gustave Rouchou, domestique chez la veuve Rolly à l'Etrat.

Montbrison. — Un enfant noyé. — La semaine dernière, un enfant de trois ans, Jean Gardon, demeurant chez ses parents à Châlain-d'Uzore, s'amusa avec un enfant près d'une mare dont l'eau était recouverte d'une légère couche de glace, lorsqu'il eut la malencontreuse idée de vouloir traverser; mais à peine eut-il fait quelques pas que la glace se rompit sous ses pieds et qu'il disparut dans l'eau.

L'autre enfant resta sur le bord courut prévenir la mère du jeune Gardon et les voisins; on accourut en toute hâte, la glace fut brisée, mais lorsqu'on retira le corps du malheureux enfant il ne donnait plus signe de vie et tous les soins restèrent sans résultat.

## Au Palais

Tribunal correctionnel de Lyon

Les Italiens sont décidément des partisans acharnés de l'arme blanche.

Couteaux, cannes à épée, sont toujours prêts à entrer en jeu à la moindre discussion.

Avant-hier encore, dans une discussion sur le cours du Midi, le nommé Milone, manœuvre, a frappé

d'un coup de canne à épée, M. Malas, tourneur, rue Smith, et lui a fait une profonde blessure à l'épaule gauche.

Milone, traduit hier en police correctionnelle sous l'inculpation de coups et blessures, a été condamné à 3 mois de prison.

La nommée Augustine Raymond, couturière, a été arrêtée sur la rue de la République, 13, lorsqu'elle venait de la surprendre au moment où elle enlevait un gilet de flanelle et une tige d'oreiller à l'étalage de son magasin.

La journée de cette fille avait été assez bien remplie, car on a trouvé sur elle soixante-six mètres de dentelle, deux paires de bas, une capeline et une paire de souliers pour enfant, volés ailleurs dans les mêmes circonstances.

Comme c'est la première fois qu'Augustine a maille à partir avec la justice, le tribunal usant d'indulgence à son égard, ne l'a condamnée qu'à 6 jours de prison.

Adèle Rousson a profité de l'état d'idiotisme dans lequel se trouvait une pauvre fille pour lui soustraire son portemonnaie contenant 4 fr. 70. Cette odieuse femme a été condamnée à 4 mois de prison.

Les neuf individus poursuivis pour vols de charbons, au préjudice de la Compagnie P.-L.-M., dont nous avons parlé, ont tous été acquittés hier, par le tribunal correctionnel, leur culpabilité ne paraissant pas suffisamment établie.

Un homme d'équipe, Auguste Murizard, a été surpris à la gare de Vaise, mettant en perç un fût de cassis.

Il a été condamné pour cet acte coupable, à 1 mois de prison.

Hector Danin s'est introduit chez la dame Soulat, au Moulin-à-Vent, en brisant une vitre du rez-de-chaussée et lui a dérobé une somme de 6 fr. 40, placée dans une armoire.

Danin a été condamné pour ce fait à 6 jours de prison.

Jean-Marie Grataloup, signalé comme un voleur à l'étalage de profession, a été trouvé porteur, au moment de son arrestation, de deux corsets dont il n'a pu indiquer la provenance. Le tribunal l'a condamné pour vol au préjudice d'un inconnu à 5 mois de prison.

## CHRONIQUE LOCALE

### AUJOURD'HUI

Mardi, 14 février, 45<sup>e</sup> jour de l'année. Soleil : lever, 7 h. 13; coucher 5 h. 17. Les jours croissent de 5 minutes.

Ephémérides (1747) : Fondation de l'Ecole des ponts et chaussées.

Le ministère des finances publie le nouvel avis suivant relatif à l'emprunt d'un milliard en rente 3 0/0 amortissable :

Le public est prévenu que par suite de la nécessité de constituer les séries du fonds 3 0/0 amortissable avant le tirage au sort, fixé au 1<sup>er</sup> mars prochain, l'échange des certificats d'emprunt contre les titres définitifs de rente sera suspendu du 14 février 1882 au 1<sup>er</sup> mars suivant.

En conséquence, à partir du 15 février, il ne pourra plus être délivré de titres de rente répartis également entre toutes les séries à amortir.

Les certificats non présentés à l'échange avant le 15 février seront classés d'office dans les séries participant au tirage.

Les porteurs de bulletins de dépôt de certificats d'emprunt sont invités à retirer les titres définitifs leur appartenant aux dates assignées par ces bulletins et avant le 28 février au plus tard.

Le *Novelliste*, de Bordeaux, annonce comme une chose absoisument certaine l'inauguration d'un train direct de Lyon à Bordeaux par Clermont et Tulle. L'entente à ce sujet existe déjà entre les compagnies de Lyon, de l'Etat et d'Orléans.

Seulement, pour ne pas entraîner des perturbations dans l'ordre du service actuel, la mise en marche n'aura lieu qu'avec l'inauguration du service d'été prochain.

Ce trajet diminuera de quatre heures l'itinéraire actuel.

Dernières nouvelles de la Loterie algérienne : Jusqu'à ce jour, 383 numéros gagnants, représentant une valeur de 926,000 fr., ont été présentés au comité de la Loterie algérienne.

Il a été retiré, en outre des gros lots de 500,000 fr. et 25,000 fr., dix lots de 10,000 fr., quatre-vingt-rois de 1,000 fr. et deux cent quatre-vingt-six de 500 fr.

Dix-sept lots de 1,000 fr. et 114 de 500 fr. n'ont pas encore été retirés. Ce total de cent trente et un lots représente une valeur de 74,000 fr.

Voici, pour le 14<sup>e</sup> corps d'armée, la liste des sous-officiers d'infanterie admis à subir les examens oraux du concours d'admission à l'école militaire d'infanterie de Saint-Maixent (année 1882) :

22<sup>e</sup> régiment d'infanterie. — Darnaud, adjudant.

30<sup>e</sup> régiment d'infanterie. — Raymond de la Grange,

sergent-major; Charras, sergent-major; Roy, adjudant; Giloux, adjudant; Girard, adjudant; Cazals, adjudant; Grac, adjudant.

52<sup>e</sup> régiment d'infanterie. — Guillaud, adjudant; Répeint, adjudant; Adéol, adjudant; Durand, adjudant; Meile, adjudant.

75<sup>e</sup> régiment d'infanterie. — Payro, adjudant; Mathieu, adjudant.

96<sup>e</sup> régiment d'infanterie. — Noël, adjudant; Dugour, adjudant; Massoulié, sergent-major; Moiton, adjudant.

97<sup>e</sup> régiment d'infanterie. — Clerc, adjudant; Charpentier, sergent-major; Moulin, adjudant; Le Piniec, adjudant; Courtois, adjudant.

99<sup>e</sup> régiment d'infanterie. — Sauveton, sergent-major; Delmas, adjudant; Muret, adjudant.

140<sup>e</sup> régiment d'infanterie. — Kanony, adjudant; Maurios, adjudant; Casalta, adjudant.

12<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied. — Martin, adjudant; Ageron, adjudant; Ray, adjudant.

13<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied. — Dupont, adjudant.

14<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied. — Chabert, adjudant.

Une bande d'ouvriers italiens qui avaient fait de nombreuses libations au café Bernet, place Saint-Louis — vingt-sept bouteilles vides étaient alignées sur les tables, — refusèrent de payer la note qui leur était présentée. Une querelle s'en suivit et bientôt verres, bouteilles et tables d'entrer en danse.

On dut pour les mettre à la raison avoir recours aux gardiens de la paix qui s'emparèrent d'un des plus enragés. Mais, comme ils le conduisaient au poste, ses camarades vinrent à la rescousse et se jetèrent sur les agents qui furent obligés de battre en retraite et de se réfugier dans l'établissement où la scène avait commencé. Un siège en règle commença; et des pavés furent jetés contre la devanture qui fut en partie défoncée, et l'on ne sait comment l'affaire se fut terminée si une escouade de gardiens de la paix n'était pas venue au secours de leurs camarades.

A l'arrivée de ce renfort, les assaillants prirent la fuite et le prisonnier put être enfin conduit à la permanence, où ses trop ardens dévoués ne tarderont pas à le rejoindre.

Espérons que ces aimables étrangers seront, après la juste punition qu'ils ont méritée, reconduits à la frontière avec tous les égards qui leur sont dus.

M. Perdreaux, journaliste à l'usine Ginon, à Saint-Fons, a été victime hier d'un triste accident.

Il était occupé à enlever le tampon d'une chaudière qui contenait du goudron en ébullition, lorsqu'une explosion se produisit et le liquide enflammé jaillit à la figure du pauvre garçon et lui fit de terribles brûlures.

M. le docteur Calignon, de Vénissieux, aussitôt appelé, lui prodigua les soins les plus empressés. On espère pourtant que l'accident n'aura pas de conséquences fatales.

Hier, à minuit et demie, un nommé J..., appréteur, rue Duguesclin, qui avait puisé des idées noires au fond de nombreuses bouteilles, a essayé de se suicider en se jetant dans le Rhône, du haut du pont de l'Hôtel-Dieu.

Des passants arrivèrent à temps pour le retener, au moment où il avait déjà franchi la balustrade. Ils crurent prudent de le conduire au bureau de police; après y être resté assez de temps pour revenir à des idées plus calmes, l'ivrogne a été remis en liberté.

Plusieurs buveurs qui se trouvaient hier soir à 10 heures, dans un cabaret de la rue Casimir-Périer, échauffés par la boisson, en sont venus aux mains.

Dans la lutte, l'un des combattants a fait une chute et s'est fracturé une jambe. La fracture est d'une telle gravité qu'il faudra probablement avoir recours à l'amputation du membre. Le blessé a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

Une enquête est ouverte pour découvrir les autres combattants qui s'étaient empressés de se dérober par une prompte fuite.

Un sieur Barbier, garçon d'écurie, demeurant cours Charlemagne, 130, rentra hier soir à son domicile, lorsqu'il fut assailli par trois individus qui essayèrent de le dévaliser. En se débattant avec énergie, il tomba sur la chaussée d'une façon si malheureuse qu'il se fractura la jambe droite.

Quelques instants après, la victime était relevée par des passants et conduite à l'Hôtel-Dieu.

Les coupables sont activement recherchés.

Dans la langue à l'usage des voleurs, on appelle *roulottiers* les individus qui volent dans les rues les voitures dont les conducteurs sont absents.

Les *roulottiers* forment une bande spéciale parmi les filous; jamais sur eux on ne trouve de fausses clefs ou de pinces, ustensiles de première nécessité pour les voleurs. Par contre ils ont toujours un couteau et quelques mètres de ficelle dans leurs poches. C'est à ce détail que les agents savent à quel genre d'individus ils ont affaire.

Hier matin, un honnête charretier d'une maison de charbon bien connue, a été victime de ces individus. Il était monté dans une maison de l'avenue de Noailles pour y livrer quelques sacs de coke, il n'était resté absent que le temps nécessaire à cette opération et cependant, lorsqu'il est redescendu, il a constaté la disparition de sa voiture.

Ce malheureux charretier a couru dans plusieurs directions; mais ses recherches ont été

inutiles. Le pauvre homme a dû se résigner à aller faire sa déclaration au commissaire de police du quartier qui a ouvert immédiatement une enquête au sujet de ce vol.

La voiture contenait encore, au moment où elle a été emmenée, une trentaine de sacs de charbon.

Une mort subite :

M. Vidon Gerlier, âgé de 45 ans, était en train de se faire raser chez un perruquier de la rue de Créqui, 20, lorsqu'on le vit soudain s'affaîsser sans connaissance sur le parquet.

Un médecin, aussitôt appelé, lui prodigua en vain les secours les plus empressés; le malheureux, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante, avait cessé de vivre.

Le corps du défunt a été transporté à son domicile, rue Dunois, 43.

## OBSERVATOIRE DE LYON

Station météorologique du Parc

Lyon, le 13 février, 4 h. 30 soir.

Température : La bourrasque signalée samedi n'a fait que toucher au continent et s'éloigne vers le nord de l'Europe; elle a amené quelques pluies sur le littoral de l'Océan (Biarritz, 19 millimètres; Brest, 10).

De légères averses seulement sont tombées dans la matinée sur notre région et le baromètre, après une hausse rapide, atteint de nouveau 755 millimètres. Au Parc, le thermomètre marquait 12<sup>e</sup> vers 4 heures du soir; mais, la nuit ayant été très claire, la température est descendue à 3<sup>e</sup> glace. Les courants chauds persistent au contraire dans les hautes régions et au sommet du Verdun le minima a été de 3<sup>e</sup> au-dessus de zéro.

Temps probable : Beau, brumeux le matin.

## NOUVELLES DES SPECTACLES

Théâtre-Bellecour. — Les représentations de Mlle Sarah Bernhardt s'annoncent comme un grand succès. Hier, le chiffre de la location d'avance dépassait vingt mille francs. Cela donne à prévoir de fort belles recettes pour les six représentations de la grande artiste.

Sarah Bernhardt est aujourd'hui à Bâle; elle arrivera demain soir à Lyon, pour répéter une dernière fois, mercredi dans l'après-midi, les *Faux Ménages*, qu'elle n'a encore joués sur aucun théâtre, et commencera mercredi soir ses représentations.

Le Théâtre-Bellecour est en ce moment en pleine période de réparations. M. Guimet s'impose une dépense de plus de cent mille francs pour augmenter les dégagements de son théâtre et aller au-devant des observations que pourra lui faire la commission chargée de l'inspection des salles de spectacle. Déjà la salle indienne est détruite, une vaste sortie se crée sur la rue Bellecourdière. Dès après le départ de Sarah Bernhardt, les réparations commenceront dans la salle elle-même.

## PUBLICATIONS NOUVELLES

Saint-Nicolas. — (3<sup>e</sup> année). — Sommaire du n° 12 : 16 février 1882.

Le Carnaval (L. Margery). — Frank et le Crapaud. — Sans-Souci (Adrianna Piazzi). — Les Métiers du petit Charles (Léonce Petit). — Les Entreprises d'Harry (E. Dupuis). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations de Ferdinandus, Wilson, B. de Monvel, Léonce Petit, Juneling, Chafanski, Gaillard, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Librairie Ch. Delagrave, à Paris, et chez tous les libraires.

Abonnement : un an, 18 fr.; six mois, 10 fr.

## DERNIÈRE HEURE

Paris, 13 février, 11 h. 55 soir.

M. Tissot, ambassadeur près la Sublime-Porte, va décider à Londres, en remplacement de M. Challemeil-Lacour.

— M. Gambetta a écrit à un député de ses amis qu'il était satisfait de la formation de l'Union républicaine dont il veut faire l'aile gauche de la majorité ministérielle.

— M. Naquet a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition demandant que l'expulsion des étrangers soit permise seulement pendant une guerre étrangère ou la guerre civile.

— On annonce qu'une grande réunion des officiers mis à la retraite avant le vote de la loi de 1878 aura lieu prochainement.

— M. Tirman, gouverneur général de l'Algérie, a demandé communication des observations des députés qui ont composé la mission parlementaire algérienne de l'an dernier.

Rome, 13 février.

Le pape a engagé les prélats italiens à se faire inscrire sur les listes électorales après le vote de la nouvelle loi.

# CHOSSES & AUTRES

## La transfusion du sang

Une intéressante opération de la transfusion du sang vient d'avoir lieu à Paris.

Une marchande de volailles, à la Halle, demeurant rue de Viarmes, 7, ayant perdu beaucoup de sang à la suite d'un accouchement difficile, se mourait d'anémie. Son médecin conçut le projet de lui infuser du sang et, assisté de deux de ses collègues, se rendit hier, rue de Viarmes, avec les appareils nécessaires.

Un robuste garçon, nommé Adrien Renaud, employé chez M. Zarodki, marchand de bûches, au n° 17 de la même rue, s'offrit spontanément pour donner de son sang à la mourante. Il reçut le coup de lancette au bras sans sourciller, et l'opération terminée, alla reprendre son travail chez son patron.

Ajoutons que la situation de la marchande de volailles s'est immédiatement améliorée et que les docteurs espèrent la sauver.

## Mots de la fin

Un pauvre diable déguenillé accoste un passant. — Monsieur, dit-il, donnez-moi vingt sous. Il me faut vingt sous.

Le passant s'étonne de l'importance relative de la somme et répond par un refus.

— Alors, dit le mendiant, je sais ce qui me reste à faire!

Et il s'éloigne résolument.

Le passant, aussitôt, éprouve une sorte de remords. Il ne veut pas avoir un malheur à se reprocher, et il court après le pauvre diable, auquel il remet les vingt sous tant réclamés.

Puis, tandis que celui-ci le remercie :

— Voyons, dit-il, si je ne vous avais pas donné ces vingt sous, qu'alliez-vous faire ?

Le mendiant d'un air sombre : — J'allais travailler!

Justine regarde d'un air attentif les cours de la Bourse.

— Vous aviez donc des actions, demande Dumanet... — Oh! non, murmure Justine, c'est pour savoir quelle figure il faut faire en rentrant.

## BOURSE DE LYON

Du 13 février 1882

Rentes		Comptant-Actions	
3 0/0.....	82 27	Gaz de Lyon.....	82 27
2 0/0 amortissable ..	82 05	Gaz de la Guillotière.....	82 05
4 1/2.....	84 50	Mines de la Loire.....	84 50
5 0/0 français.....	114 55	Montrambert.....	114 55
Italian.....	84 50	St-Etienne.....	84 50
Turc.....	11 10	Rivo-de-Gier.....	11 10
Autrichien 4 0/0.....	88 50	Société lyonnaise.....	88 50
Russe 5 0/0.....	88 50	Bateaux-Omnibus.....	88 50
Espagne 3 0/0.....	88 50	Eaux.....	88 50
Doct. Egypt. unifiée.....	88 50	Dombes.....	88 50
<b>Actions</b>		<b>Obligations</b>	
Crédit mob. Espag.....	575	Abattoirs.....	575
Crédit Lyonnais.....	705	Verreries L. et Rhône.....	705
Union générale.....	350	Croix-Rouss.....	350
B. Lyon et Loire.....	350	Ville-de-Lyon.....	350
B. Hypothéc. France.....	350	Ville-de-Paris 1839.....	350
Sec. foncière lyonn.....	350	Ville-de-Paris 1871.....	350
Banque Ottomane.....	350	Lombardes-anciennes.....	350
Paris-Lyon-Médit.....	350	Lombardes-nouvelles.....	350
Che. Autrichiens.....	640 50	Loire.....	640 50
Lombard-Vénitien.....	270	Saint-Etienne.....	270
Saragosse.....	502 50	Rhône-et-Loire 4 0/0.....	502 50
Nord-Espagne.....	575	Paris-Lyon-Médit 3 75.....	575
Suez.....	2090	Paris-Lyon.....	1866 374 50

## SPECTACLES DU 14 FÉVRIER

Grand-Théâtre de Lyon  
Aujourd'hui mardi, relâche.

Théâtre des Célestins  
Aujourd'hui mardi, à 7 h. :  
Le « Petit Jacques. »

Scala-Bouffes  
Tous les soirs, grand concert varié.

Casino  
rue de la République

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.  
Orchestre sous la direction de M. Léone.

Théâtre Delille (Cours du Midi)  
Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissant.

Grande ménagerie Bidet  
Cours du Midi  
La première galerie zoologique de l'Europe. — Tous les soirs, représentation

Folies-Bergères  
Tous les jours séance de patinage de 8 à 11 heures du soir entrée, 1 fr. dimanche et fête de 2 à 4 1/2 : entrée 1 fr.

Tous les samedis, à minuit, Bal masqué,  
Alcazar  
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, parées, masquées et travesties.  
Tous les samedis, bal masqué

## OCCASION EXCEPTIONNELLE

A LOUER le local de la Pharmacie Bertrand, 12, rue Confort, qui sera transférée, fin février, pour cause d'agrandissement, place de la République, 55. — Prix de la location, comprenant rez-de-chaussée et entresol, 1,700 fr., 6 ans de bail. A céder, à de très bonnes conditions, l'installation du gaz, compteur et divers agencements.

On trouvera dans la nouvelle officine les médicaments anglais et italiens les plus employés, et tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, que M. Bertrand mettra, à la disposition de ses confrères.

On trouvera dans la nouvelle officine tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, ainsi que tous les médicaments anglais et italiens les plus employés, entre autres : Le seul véritable sirop Ernest Pagliano seul et unique successeur de Jérôme Pagliano, les pilules de Morison, le tamarin Erba, les pastilles indiennes du docteur Wilson.

# CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

CAPITAL : 200 MILLIONS

Réserves : 80 Millions

## SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment.

5 0/0	aux bons à échéance,	à 2 ans.
4 0/0		à 18 mois.
3 0/0		à 1 an.
2 1/2 0/0		à 6 mois.
2 0/0		à 3 mois.
1 0/0	à l'argent remboursable	à vue



Le rédacteur gérant, Victor GOURAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

## ANNONCES

### MAISON A VENDRE

Bien située et d'avenir, placement de 100 net de tous frais et pouvant être augmenté. Prix : 35,000 fr. Facilités de paiement.  
S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, s. n° 2734.

L'an mil huit cent quatre-vingt deux, le quinze février à 11 heures du matin, sur la place de la Croix-Rouss, vente d'objets saisis, tels que : Table, garde-robe, buffet.

Le même jour heure et place, vente d'objets saisis, tels que : Divan, fauteuils, alampic, etc.

J'OFFRE de faire gagner au moins 12 fr. par jour sans quitter son emploi et 30 fr. en voyageant pour faire connaître un article unique sans précédent. Très sérieux. S'adresser à M. de Boyères, 59, rue Boileau, Paris. Joindre un timbre pour la réponse.

Plus de 8000 succès  
ON DESIRERAIT LOUER

De suite une petite maison de campagne de cinq à six pièces avec jardin, le tout autant que possible indépendant et de préférence entre Ste-Foy et Ecully. S'adr. rue Confort, 14, à l'Agence V. Fournier, sous le n° 2534.

### ON DEMANDE

A louer  
Appartement de 4 pièces, bien aérées à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3e ou 4e étage. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2287.

### IL A ÉTÉ PROUVÉ

que le traitement TROUILLEUX, sans mercure, guérissant toujours en secret et à peu de frais, les écoulements nouveaux et anciens. Envoi franco et discret. S'adr. à TROUILLEUX, pharmacien à Bourgoin (Isère).  
Lyon, Achard, cours de la Liberté, Guillotière; Brunoz, succ. de Davallon, place Saint-Pierre

95,000 Abonnés  
BOURSE DE TOUTES LES VALEURS  
Liste  
de tous les tirages  
FRANC par an  
BANQUE DES COMMUNES  
DE FRANCE  
15, Chaussée-d'Antin, Paris  
EST ENVOYÉ GRATUITEMENT  
pendant 3 mois sur demande adressée au Directeur

10 à 15% de REVENU CERTAIN  
CAPITAL GARANTI et toujours Disponible  
Opération sérieuse et SANS RISQUE  
DEMANDER RENSEIGNEMENTS A LA CAISSE SYNDICALE  
30, Avenue de l'Opéra — Paris  
Etude de Me POINT, notaire à Givors.

ON OFFRE importants Capitaux à placer par hypothèque. 28 juin.

CAPSULES DARTOIS  
seul remède contre la Phthisie A TOUS LES DEGRÉS  
Guérissent rapidement : Toux opiniâtres, Bronchites chroniques, Catarrhes, Engorgements pulmonaires.  
Place 31, r. — 97, r. de Rennes, Paris et les Pharmacies. — Se méfier des Capsules dites à la Croix de Noire. Exiger le nom DARTOIS

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS si vous sucez quelques bonbons au goudron du Docteur GRAMONT, agréables à la bouche, en fondant ils portent l'arome du goudron sur les bronches et les poumons, ils facilitent l'expectoration et enlèvent de suite la Toux. Le goudron est le seul régénérateur des poumons; pris au début, il triomphe de la phthisie il arrête la décomposition des tubercules et la guérison est rapide, on a le soin de porter la boîte sur soi, et d'en sucer un chaque fois que la toux se présente. Prix: boîte, 1 fr. 75, la demi 1 fr. Env. p. la poste contre timb. 30 c. en sus. Ecrire à M. ROLLAND, pharm. à Marseille. Dépôt à Lyon, pharm. Bunor, place St-Pierre, à Saint-Etienne, Delpy, rue St-Louis, 23, et toutes les pharmacies.

50 pour 100 de REVENU PAR AN  
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE  
Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE (Soc<sup>te</sup> Anonyme). Capital : 40 Millions de fr.  
PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS

QUINQUINA BRAVAIS  
Extrait liquide concentré de Quinquina  
TONIQUE, APERITIF, RECONSTITUANT  
Préparé avec des écorces choisies et titrées, très exactement dosé, concentré dans le vide, renferme la quintessence des meilleurs quinquinas. Traitement très économique. Deux cuillerées à café suffisent par jour.  
Guérit : Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, Crampes et Trépidations d'Estomac. Guérit : Névroses, Névralgies, Affections nerveuses, Fièvres rebelles.  
Dép. PRINCIP. A PARIS: 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra  
On trouve également le Fer Bravais et les Eaux Minérales Naturelles de l'Ardeche, SOURCE du VERNET, etc.

SOCIÉTÉ NOUVELLE  
SIÈGE à PARIS, 52, RUE DE CHATEAUDUN  
A LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1.  
CAPITAL : 20 MILLIONS  
Achat et Vente de titres au comptant. — Paiement de tous Coupons échus. — Transfert et Conversion de Titres. — Libération et échange de Titres. — Souscription aux Emprunts. — Opérations de Reports. — Renseignements sur toutes les Valeurs.  
ABONNEMENT AU MONITEUR FINANCIER

1 FRANC par AN 150,000 ABONNÉS 52 NUMÉROS  
Le Moniteur des Valeurs à Lots  
(Paraît tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)  
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères  
LE PLUS COMPLET de TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)  
Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.  
Il donne Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. — Capital : 75,000,000 de Fr.  
On s'abonne dans toutes les succursales des Départements, UN FRANC PAR AN dans les Bureaux de Poste et à PARIS, 17, Rue de Londres

LA GAZETTE DE PARIS  
Dixième Année Journal Financier 52 N° par An  
PARAIT TOUS LES DIMANCHES  
9 FRANCS PAR AN  
SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.  
Chaque abonné reçoit gratuitement :  
Le Bulletin Authentique  
DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS  
Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier  
ON S'ABONNE, moyennant 2fr. en timbres postes, 59, rue Taibout, Paris  
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

PASTILLES INDIENNES  
Du Docteur WILSON  
Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, la catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques la phthisie et les affections du larynx. Dépôt général, pharmacie Léon BERLAND, 12 rue Confort, Lyon, et pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugeaud, 21, à Lyon.  
Pharmacie moderne à St-Etienne; pharmacie CHATE-ROUSE, place Grenette, à Grenoble. — Détail dans toutes les pharmacies.

DEMANDEZ dans les Dépôts de la Société des LAITIERES du RHONE les Beurre tant appréciés des gourmets et amateurs de Beurre de table. Marque des Laiteries du Rhone.  
Beurre extra-fin, genre Isigny, le kilogr. 5 fr. 75  
Beurre fin de table. — 3  
Qualités estampillées

EAU MINÉRALE NATURELLE DU VERNET  
La Perle des Eaux de Table  
Vernet  
PRÈS VALS PAR JAUJAC (ARDECHE)  
L'Eau de VERNET est la plus gazeuse des Eaux minérales françaises, la plus riche et la meilleure des Eaux de Table connues en France et à l'Étranger  
Adressez les demandes à M. RAOUL BRAVAIS, Directeur de la Société des Produits  
RAOUL BRAVAIS et des Eaux Minérales Naturelles, 26, Avenue de l'Opéra  
Dép. princip. à Paris: 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra où l'on trouve également les produits si connus et appréciés du public: FER BRAVAIS et QUINQUINA BRAVAIS

MOYEN de faire rapporter à ses capitaux en opérant sur les RENTES FRANÇAISES 50 POUR 100  
Brochure expédiée gratuitement. S'adr. à la SÉCURITÉ FINANCIÈRE (14<sup>e</sup> Année)  
26-28, RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES, PARIS (PRÈS LA BOURSE)  
Maison spéciale pour les Opérations de Bourse à TERME